



Vendredi 14 juin 2019

N° de formateur : 11-94-03935-94

N°ANDPC : 3538

BULLETIN D'INSCRIPTION DPC (Développement Professionnel Continu)

Programme DPC Anesthésie et Médecine Péri-opératoire

N°3538190000- - SESSION 1

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu : AMPHITHÉÂTRE PAINLEVÉ de la CSI. de la Villette à Paris (niveau S-2 - BSI). **Ouverture à partir de 8h00.**

Début des conférences à 8h30.

Accès routier depuis Paris : Boulevard périphérique Nord, sortie « Porte de la Villette ». Parc auto payant, entrée quai de la Charente et Boulevard MacDonald. Métro : « Porte de la Villette », ligne 7 direction La Courneuve, 8 mai 1945. **Tramway :** ligne T3b. **Bus :** lignes 139, 150, 152, arrêt « Porte de la Villette ».

Restaurants de la C.S.I. de la Villette : des points de restauration sont à votre disposition :

> Niveau S0, S1, S2 : Atmosphère (restauration nomade) ; Biosphère (restauration rapide) ; Rest'O (restaurant)

> Sur le parvis de la cité : Quick Burger, Mc Donald > Avenue Corentin Cariou : nombreux restaurants.

Informations ODPC : Association MAPAR, Guylaine ROSINE, C.H.U. de Bicêtre, 78 rue du Gal Leclerc, 94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex, France. Téléphone : 33 (0)1.45.21.34.49 Télécopie : 33 (0)1.45.21.28.75.

Email : secretariat@mapar.org. Site : www.mapar.org

Comité d'Organisation MAPAR

Responsable ODPC-MAPAR : Philippe ROULLEAU

Président : Dan Benhamou, Vice-Président : Christian Laplace, Secrétaire Général : Gaëlle Cheisson,

Secrétaire Général Adjoint : Pierre-Etienne Leblanc, Trésorier : Fabien Trabold

> **Les inscriptions enregistrées ne seront pas remboursées après le 27 mai.**

> Convention entre l'établissement de soins et l'association MAPAR. Faites-nous parvenir **le bulletin d'inscription et une attestation de prise en charge** par votre centre de formation continue. Une convention de formation sera adressée à votre établissement.

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal - Ville - Pays :

Portable : Téléphone - Fax :

Email personnel :

(Réponse OBLIGATOIRE, lisible, indispensable pour envoyer la convocation, le BADGE et la validation DPC)

La Formation continue doit fournir un email individualisé pour chaque participant.

N° RPPS (11 caractères) ou ADELI : _____ Date de naissance : / / 19...

Privé Public Nom Etablissement : _____

Droits D'INSCRIPTION jusqu'au 27 mai 2019 - Droits non assujettis à TVA -

Nombre de places limité : 100 congressistes maximum

Médecin

670 €



Code Identifiant AIR FRANCE : 34659 AF

Valable pour transport du 07/06 au 22/06/2019 à Paris

Des réductions sont appliquées sur une très large gamme de tarifs sur l'ensemble des vols AirFrance et KLM du monde, sous réserve de voyager en classe Affaires ou Economique. Pour obtenir les tarifs préférentiels consentis pour cet événement connectez-vous sur www.airfranceklm-globalmeetings.com ou par le lien internet de cet événement. Vous devez garder ce présent document de la manifestation comme justificatif. Il peut vous être demandé de justifier l'utilisation du tarif consenti à tout moment de votre voyage. Pour connaître votre agence Air France la plus proche, consultez : www.airfrance.com

Fichet de réduction SNCF 20 %

HÉBERGEMENT (Tarif MAPAR)

Si vous êtes intéressé(e) par un hébergement à proximité de la Cité des Sciences de la Villette vous pouvez contacter notre agence de voyages :

AGENCE « AZUR DESTINATIONS »
55 Bis avenue Jean Jaurès, 93220 Gagny
Tél. : 01.43.81.52.52 ; Fax : 01.43.81.33.17 ;
Email : contact@azurdestinations.fr

RÈGLEMENT

Par CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé)
sur le site : www.mapar.org

Par chèque en Euros à l'ordre du MAPAR
Date : :
Signature :

Envoyez ce bulletin d'inscription avec votre règlement à :
Association MAPAR - 78 rue du Général Leclerc - 94275 Le Kremlin Bicêtre Cedex

Email : secretariat@mapar.org

Tél : 33.(0)1.45.21.34.49 (ou 29) - Fax : 33.(0)1.45.21.28.75

Programme de Développement Professionnel Continu – MAPAR

N°3538190000- (session n°1)

En cours d'enregistrement auprès de l'ANDPC

« ANESTHÉSIE ET MÉDECINE PÉRI-OPÉRATOIRE »

Partie COGNITIVE SALLE AGORA

Session - RÉANIMATION

08h30	Quel choix de monitoring chez un patient en état de choc ?	Jean-Louis TEBOUL
09h00	Quel patient faut-il laisser ventiler en postopératoire ?	Emmanuel FUTIER
09h30	Spécificités ventilatoires du patient obèse.	Audrey DE JONG
10h00	<i>Pause</i>	

Session - ANESTHÉSIE

10h30	Utilisation pratique des dispositifs supra-glottiques	Bruno MARCINIAK
11h00	En chirurgie programmée et urgente, que faire (avant, pendant l'intervention) devant un patient qui semble présenter des troubles cognitifs ?	Olivier DESEBBE
11h30	Comment je questionne un patient qui se dit allergique ?	Jean-Marc MALINOVSKY
12h00	Quels sont les espaces interfasciaux à notre disposition ?	Laura RUSCIO
12h30	<i>Déjeuner</i>	

Partie ÉVALUATIVE SALLE AGORA

Session de TCS - GAP en Anesthésie-RÉANIMATION et Médecine péri-opératoire.

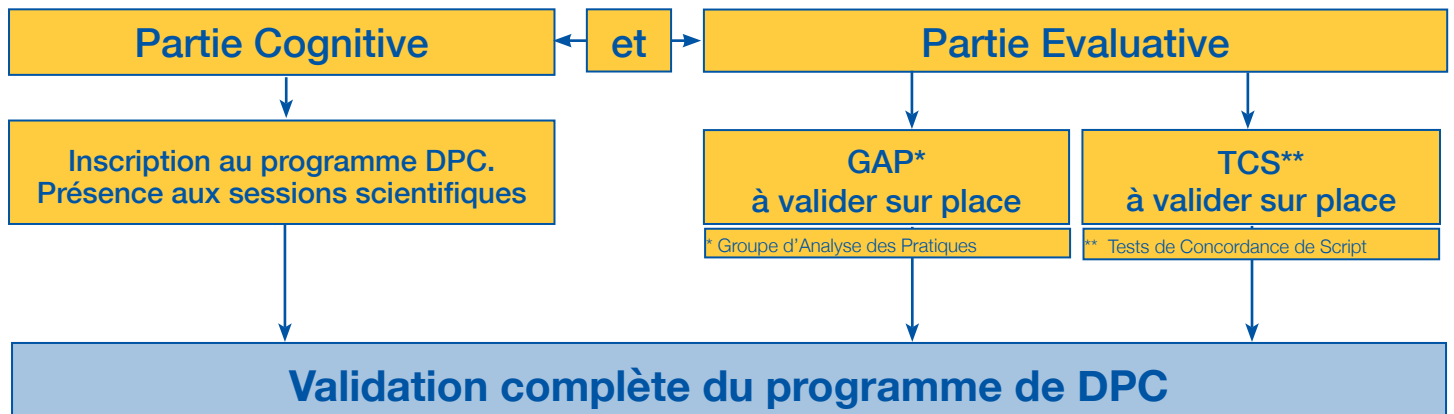
14h00	Séance de GAP - TCS
15h30	Pause

Session de TCS - GAP en ANESTHÉSIE-Réanimation et Médecine péri-opératoire.

16h00	Séance de GAP - TCS
17h30	Fin

PARCOURS - ACTION DE DPC 2019

Qu'est-ce qu'un programme DPC et comment le valider ?



Votre programme de DPC « Anesthésie et médecine péri-opératoire »

Partie Cognitive	Partie Evaluative	
3h00 de présence minimum aux sessions scientifiques	Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP) lors de la journée programme DPC	Tests de Concordance de Script (TCS) lors de la journée programme DPC

Comment vous inscrire ?

Exercice Libéral	Exercice Hospitalier
Avant le 12 juin obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> Vous vous inscrivez sur le site d'INSCRIPTIONS du MAPAR et vous réglez les frais d'inscription. 	Avant le 12 juin obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> Vous vous inscrivez et vous réglez les frais d'inscription sur le site d'INSCRIPTIONS MAPAR et vous informez la formation continue de votre établissement. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> La formation continue de votre établissement adresse une attestation de prise en charge et le bulletin d'inscription rempli par courriel à : «secretariat@mapar.org».

Nouvelle procédure de l'ANDPC
Une seule porte d'entrée pour tous :
www.agencedpc.fr : «Professionnels de santé»
 Vous devez impérativement **vous inscrire** depuis votre **espace personnel (compte)** avant de suivre l'action de DPC choisie

Vous êtes **médecin dans le secteur public**, pour valider votre DPC : **demande de prise en charge** auprès de votre service de formation continue.

Bon à savoir : ce nouveau service est également ouvert **aux professionnels de santé non éligibles** à la participation financière de l'Agence qui peuvent, eux aussi, créer un compte pour y accéder.

Je participe au DPC le vendredi 14 juin 2019	Je participe au DPC le vendredi 14 juin 2019
Après le 14 juin : <ul style="list-style-type: none"> Le MAPAR envoie l'attestation de validation DPC et la facture à l'ANDPC à la fin de votre parcours DPC. L'ANDPC paie le programme DPC au MAPAR. Puis le MAPAR vous rembourse vos frais d'inscription. 	Après le 14 juin : <ul style="list-style-type: none"> Le MAPAR vous envoie votre attestation de participation et validation DPC à remettre à votre établissement pour remboursement de vos frais d'inscription selon votre statut à la fin de votre parcours DPC.

Aucune possibilité d'inscription DPC sur place

DPC : Développement Professionnel Continu (obligation de réalisation d'un programme DPC pour le professionnel de santé à partir de 2013).
 ODPC : Organisme proposant des Programmes validant les DPC. ANDPC : Agence National de DPC.